

**COMPTE-RENDU du
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mardi 4 février 2020 à 20h en Mairie de Peillonex

Le conseil municipal débute à 20h10

La secrétaire de séance est : Annie MOREAU

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC (arrivée 20h15), Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER-BŒUF, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Nathalie RUFFIN, Céline GROS

Absents : Sylvaine BOIG, Denis QUIVET, Hervé BEL (donne pouvoir à N. RUFFIN), Patrick REY (donne pouvoir à D TOLETTI)

Le quorum est atteint. Le Conseil peut débiter.

ORDRE DU JOUR

D001-2020 : Fonctionnement des assemblées – Procès-verbal de la séance 26 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le PV de la séance du 26 novembre 2019

20h15, arrivée de Catherine BOSC

D002-2020 : URBANISME– ACTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention de servitudes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention portant servitude de passage dans les termes de la convention avec la société ENEDIS

PRECISE que les frais d'acte notarié restent à la charge d'ENEDIS

D003-2020 : SUBVENTION – GROUPE SCOLAIRE DES CRYs - CLASSE DECOUVERTE AU CHATEAU DE DE GUEDELON

Le Conseil Municipal, à deux absentions (J COUDURIER, A MOREAU), 11 voix pour

ACCORDE une subvention pour la classe découverte d'un montant de 1500€

D004-2020 : DECISIONS BUDGETAIRES – OUVERTURE DES INVESTISSEMENTS AU QUART

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

OUVRE les investissements au quart pour l'année 2020, soit 145 857,28 €

Décisions du Maire

DC-001-2020 Défense de la commune dans le cadre d'un recours contentieux : désignation d'un avocat pour le recours en annulation intenté par Madame DI ORIO à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal par laquelle a été approuvé la révision du Plan d'occupation des sols, valant élaboration du Plan local d'urbanisme

Clôture de la séance à 21h

A PEILLONNEX, le 07 février 2020
Le Maire, Daniel TOLETTI

